

Matériaux et techniques de construction rurale dans l'Ouest de la France : L'exemple des confins normands, bretons et manceaux

par **Madame H. FLATRÈS-MURY**

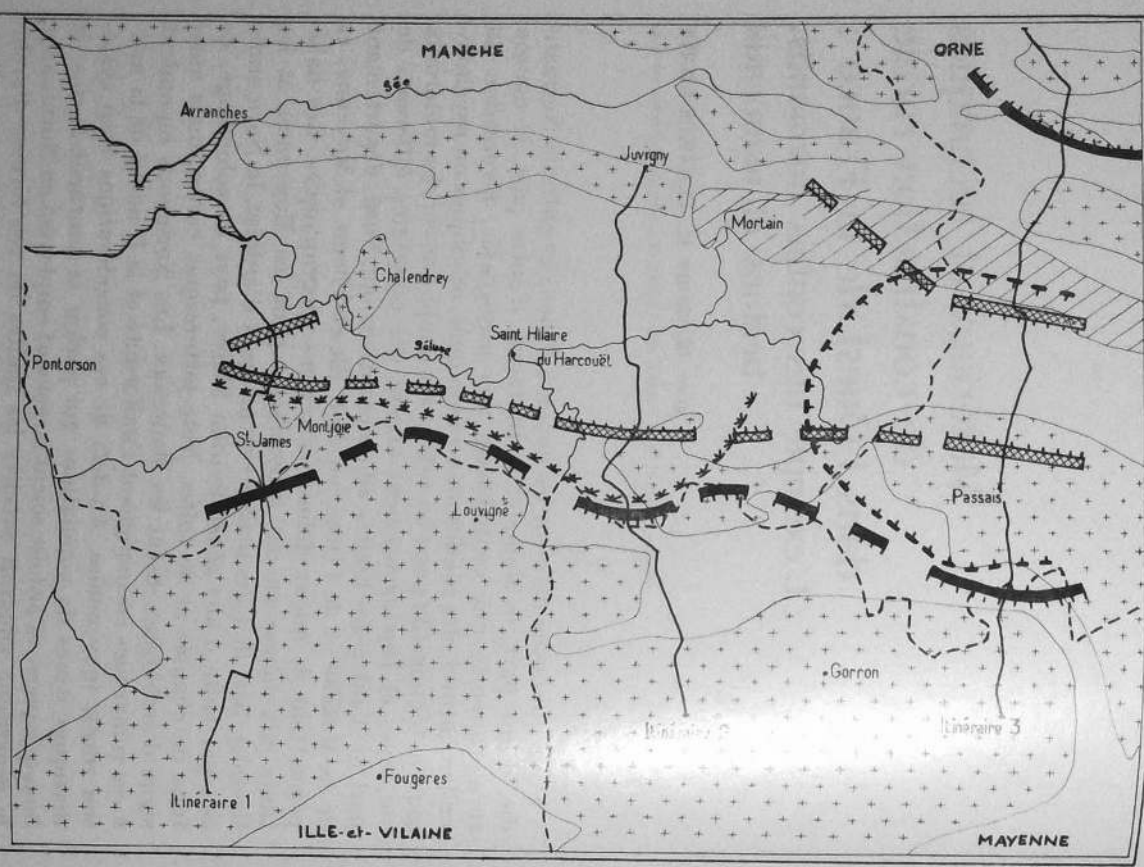
Maitre-Assistant à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Lille

Pour qui essaie de saisir les nuances régionales entre la Normandie, d'une part, le Maine et la Bretagne, d'autre part, la maison rurale apporte une contribution non négligeable. Expression du milieu naturel, des conditions économiques, ethniques ou psychologiques, témoins du passé ou reflets du temps présent, les matériaux employés et leur agencement offrent des caractères différents de part et d'autre des limites administratives (au Nord, département de la Manche et de l'Orne, au Sud, Ille-et-Vilaine et Mayenne) et permettent de mieux définir les régions géographiques. Les habitants eux-mêmes en ont conscience : pour les Mayennais et les Bretons, fiers de leurs maisons de pierre et d'ardoise, la Normandie est, par suite d'une généralisation hâtive, pays de colombage, de toits de chaume et de tuiles. Note pittoresque, certes, mais aussi signe d'archaïsme, disent les Manceaux. Les Normands répondent à ces remarques en soulignant l'uniformité et la froideur de la maison rurale mayennaise. Au-delà de ces considérations trop systématiques issues de populations qui parfois se tournent le dos, et bien que pierre et ardoise soient largement employées en Normandie, le géographe voudrait préciser les limites de ces formes d'architecture rurale et, ayant constamment à l'esprit la présence d'une limite administrative fort ancienne qui, du Mont-Saint-Michel à Alençon a marqué les esprits, il voudrait rechercher des éléments d'explication.

L'étude de ces maisons rurales pose des problèmes de méthode. Puisqu'il s'agit d'étudier spatialement un phénomène géographique de part et d'autre d'une limite tracée par l'histoire, la méthode des itinéraires — donc des sondages — perpendiculaires à la limite

Fig.1: Carte générale
**MATERIAUX DE
 CONSTRUCTION
 ET GEOLOGIE**

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9



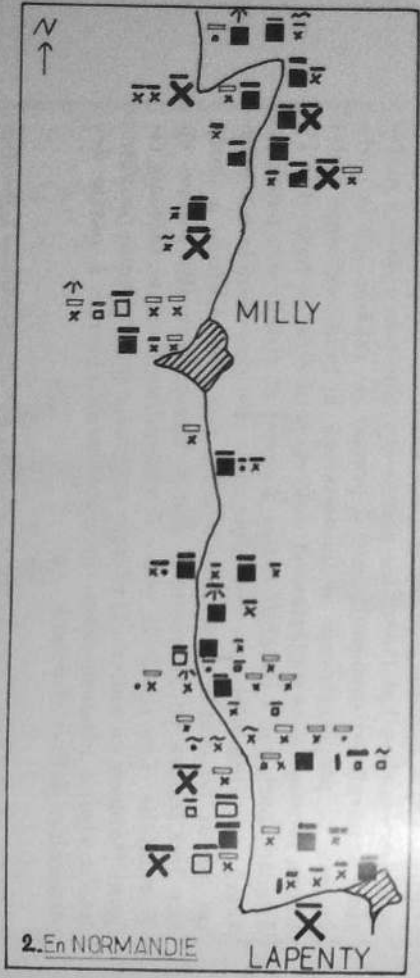
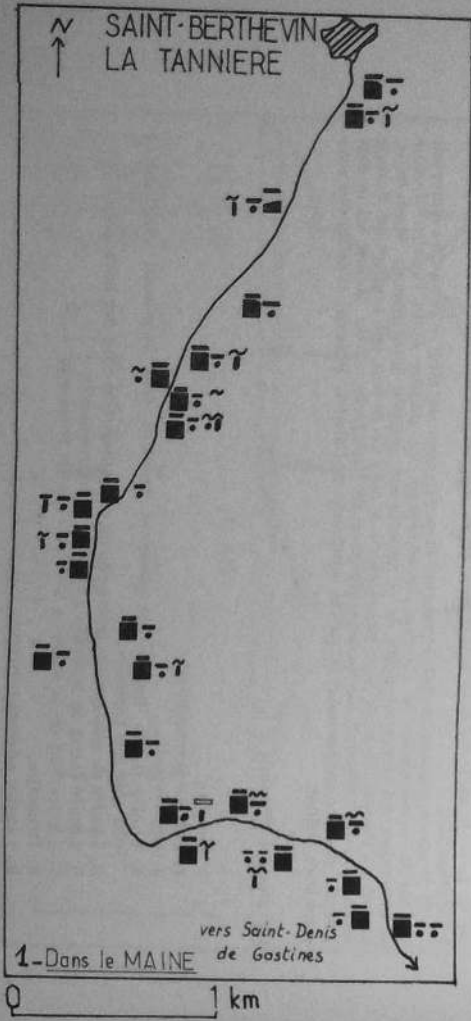
historique s'imposait (1). On a ainsi choisi trois itinéraires Nord-Sud de 40 à 50 km coupant perpendiculairement la limite administrative (fig. 1), l'un à l'Ouest du secteur étudié à travers la Bretagne et l'Avranchin, l'autre au centre à travers le Maine et la région de Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche) et le troisième à travers le Maine et le Passais (Orne) à l'Est (2). Le choix en a été fait en tenant compte des affleurements géologiques, des régions historiques et économiques traversées. On a suivi ces itinéraires en reportant sur des calques à l'échelle des photographies aériennes les matériaux utilisés pour les murs et les toitures des fermes visibles jusqu'à une distance de 200 m. environ de part et d'autre de la route. On a pu distinguer aussi les bâtiments principaux et les bâtiments annexes. Par des signes différents, on a représenté sur ces calques la pierre, le colombage, le bois, l'armature métallique et, pour les toits, l'ardoise, le chaume, la tuile et la tôle ondulée (fig. 2). On a ensuite reporté sur une carte ces itinéraires et joint par des courbes Est-Ouest les points des itinéraires où tel matériau apparaît ou disparaît, ce qui permet de repérer sur la carte la zone de prépondérance de tel matériau, la limite extrême de tel autre, la zone où ce matériau est isolé et, peut-être, en recul (fig. 1). D'autre part, on a pu chiffrer ces données et établir des pourcentages correspondant aux trois itinéraires. En précisant la méthode on aurait pu établir aussi des densités linéaires. L'étude a porté sur 160 fermes en Mayenne et Ille-et-Vilaine, sur 194 fermes en Normandie. Les résultats ont été rassemblés dans le tableau ci-joint (tableau en annexe 1) et on a pu tenter pour chaque province une certaine généralisation du phénomène observé à partir des itinéraires définis ci-dessus.

(1) La présente étude a été faite dans le cadre d'un travail entrepris sous la direction de M. le Pr P. BRUNET avec lequel nous avons discuté des méthodes convenant à une telle situation.

(2) Nous employons le mot Avranchin dans son sens restreint, c'est-à-dire couvrant la partie occidentale de l'Avranchin historique, ce dernier étant l'ancien diocèse d'Avranches. La partie orientale de ce diocèse est appelée actuellement Mortainais. Quant au Passais, là aussi nous restreignons le sens de ce mot par rapport au Passais historique qui s'étendait sur les deux provinces de Normandie et du Maine. Ici le mot Passais désigne uniquement la partie normande de l'ancien Passais. C'est là son sens populaire actuel.

FIG. 1.

1. Granite.
2. Schiste précambrien.
3. Grès-Schiste.
4. Limite de la maison de pierre et ardoises très largement dominantes (du côté des barbules).
5. Limite de plus grande fréquence du colombage (du côté des barbules).
6. Limite Ouest de la région à toits de tuiles fréquents.
7. Limite Sud de la région à toits de chaume fréquents.
8. Itinéraire.
9. Limites administratives.



Légende

Murs

Maison d'habitation

- pierre
- ✕ torchis colombage
- parpaing
- ◻ bois

Etables, granges, batiments secondaires

-
- x
- ◻
- !

Toitures

- ardoise
- tuile
- ∧ chaume
- ~ tôle ondulée

Échantillon de relevé des matériaux de construction (toits et murs)

Il n'est point besoin d'être géographe pour remarquer la variété des types de constructions rurales en Normandie et l'uniformité en Mayenne et en Ille-et-Vilaine. L'opposition des provinces, Maine et Bretagne d'une part, Normandie, d'autre part, signalée par ailleurs en ce qui concerne le plan de la maison rurale (3), est particulièrement frappante dans le domaine des matériaux employés et elle correspond exactement à la limite administrative.

Les régions bretonnes et mancelles contiguës à la Normandie (Nord-Est de l'Ille-et-Vilaine et Nord de la Mayenne) présentent, en effet, une uniformité assez remarquable dans le choix et l'agencement des matériaux de construction tant pour les murs que pour les toits, tant pour les bâtiments principaux que pour les constructions annexes. Les murs des maisons d'habitation sont en pierre exclusivement : dans les régions schisteuses, c'est le schiste précambrien (briovérien) ou phyllades de Saint-Lô, de couleur brune, qui se délite parfois en parallélépipèdes assez minces jointoyés par un mortier grisâtre ; le granite taillé est réservé à l'encadrement des portes et fenêtres, ainsi qu'à l'ossature de la cheminée. Dans les régions granitiques (en Ille-et-Vilaine, par exemple, région des carrières de Louvigné), c'est le granite qui domine — moellons ou, plus rarement, granite taillé — en particulier pour les maisons récemment construites ou reconstruites. Le mortier, peu apparent, laisse à la pierre toute sa valeur. Pour les bâtiments secondaires — étables, écuries, granges — le schiste est surtout utilisé dans les régions schisteuses, le bois ou plus rarement le métal sous forme d'armature, étant réservé aux « charretteries » et hangars. Il existe encore quelques bâtiments secondaires de torchis grossièrement soutenus par des poutres apparentes, mais seulement à titre de relique ; souvent même, le torchis se réduit à un pan de mur et il est peu à peu relayé par la pierre. On en a relevé quelques exemples au Nord de Fougères, région caractérisée par d'autres archaïsmes.

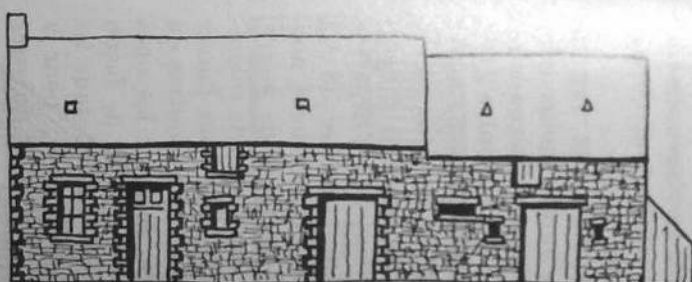
Quant aux toits, de pente moyenne (45° environ), ils sont faits d'ardoise exclusivement pour les maisons d'habitation et les étables souvent accolées, d'éverite et de tôle ondulée pour les granges et hangars. On peut encore voir, çà et là, quelques mètres carrés couverts de tuiles plates de type ancien ou même de chaume sur des bâtiments secondaires. Mais les statistiques en montrent la rareté (tuile 6 %, chaume 1 %) sur les itinéraires suivis.

La synthèse des murs et des toits et l'agencement général donnent un schéma simple de la maison mayennaise ou bretonne (fig. 3) : maison d'habitation, étables et écuries en pierre avec toit d'ardoise ; hangars métalliques ou en bois surmontés de tôle ondulée. A partir de ce schéma général, les variantes liées à la grandeur de l'explo-

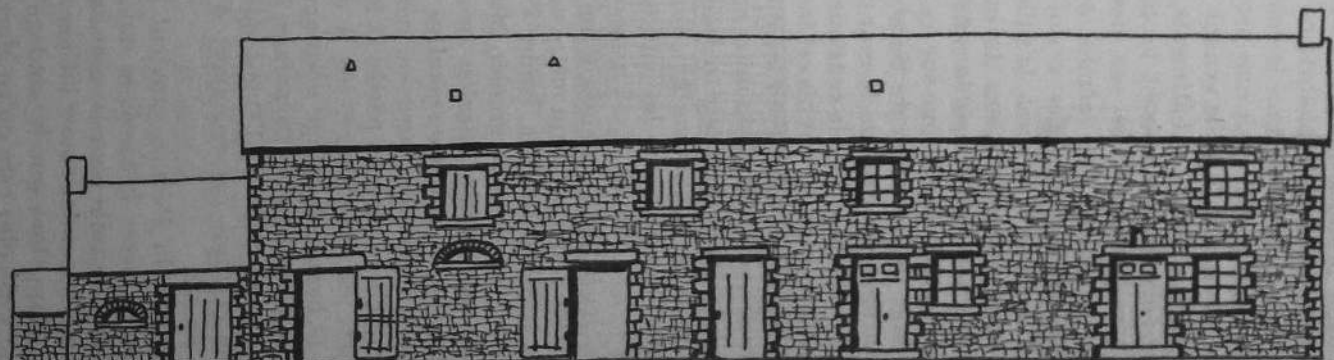
(3) H. FLATRÈS-MURY : « Deux aspects de l'habitat rural : cours et « plants » sur les confins normands, bretons et manceaux », *Norois*, janvier-mars 1970.

tation, à sa vocation plus ou moins herbagère dans le présent ou le passé et aux goûts personnels des occupants, ne sont que des détails, les principes de construction étant les mêmes. C'est ainsi que la maison de la petite exploitation — moins de 12 hectares — est en général sans étage ; elle a une seule pièce d'habitation à laquelle sont annexés le cellier et l'étable ; elle s'ouvre au Sud par une simple porte de bois et une fenêtre munie parfois de barres de fer verticales (fig. 3 a). Il va sans dire que, dans ce cas, le granite taillé est limité aux linteaux des portes et fenêtres. La grande exploitation a une maison plus étoffée : plusieurs pièces d'habitation, donc davantage d'ouvertures sur la façade, fenêtres, ergies, porte vitrée, plus grande proportion de pierres de taille et parfois adjonction récente d'un étage. Les étables et écuries, accolées ou non à la maison d'habitation, sont alors de construction soignée (larges portes, ouvertures d'aération encadrées parfois de granite taillé) (fig. 3 b). Mais les habitations de ce genre, qu'elles soient anciennes ou issues d'aménagements successifs, qu'elles soient de dimensions et de conception modestes ou non, donc, en fait, la quasi-totalité, nous frappent par une uniformité faite de gris, de brun et de bleu ardoise et par une certaine monotonie, surtout si l'on songe qu'elles sont bâties dans des cours à aspect sévère d'où la verdure est exclue. Il faut évidemment mettre à part les très rares maisons rurales construites actuellement et qui ont tous les caractères des maisons urbaines, tant par les matériaux utilisés que par leur style architectural, l'agencement général et, bien souvent, leur inadaptation aux fonctions qu'on exige d'elles.

Dans le Sud de la Normandie (Avranchin, Mortainais, Passais) la maison d'habitation peut être construite, comme en Mayenne et en Ille-et-Vilaine, entièrement en pierre — schiste précambrien ou granite — et ardoise. Mais, originalité par rapport aux provinces plus méridionales, on a fait une place à d'autres matériaux de construction : torchis (mélange de terre argileuse ou de limon et de paille ou parfois de foin), bois, brique, tuile et chaume et le style architectural en est donc particulier. La maison typiquement normande et la plus pittoresque serait faite de colombage (assemblage de torchis et de poutres) et couverte de chaume. C'est la maison décrite par M. A. Vigarié (« Recherche d'une explication de la maison cauchoise », *Norois*, juillet-septembre 1969), maison typique du pays de Caux et dont on retrouve les éléments en Normandie méridionale tout contre la limite administrative précédemment évoquée. Mais on ne peut généraliser. Des nuances apparaissent, moins en rapport avec la grandeur des exploitations qui ici présentent plus d'homogénéité qu'en Mayenne (la petite exploitation domine) qu'avec la localisation géographique. Nous nous proposons de les évoquer dans le cadre des petites régions signalées plus haut.



a) La petite exploitation : bâtiment principal.



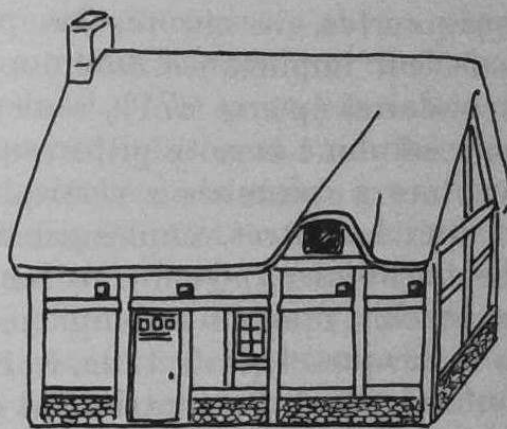
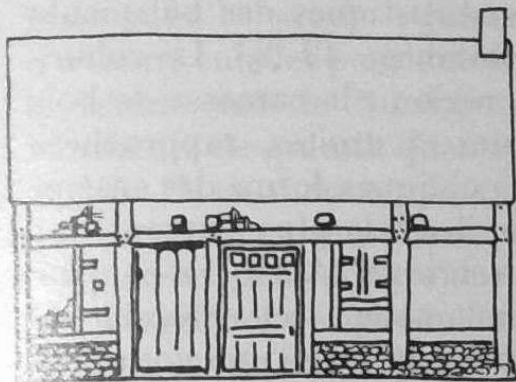
b) La « grande » exploitation : bâtiment principal.

FIG. 3. — La maison rurale mayennaise.

Le sondage pratiqué dans le Sud-Ouest de l'Avranchin (itinéraire 1) portant sur 57 exploitations révèle l'emploi exclusif de la pierre, schiste ou granite, dans la construction des maisons d'habitation ; les toits y sont pour une proportion très forte, en ardoise (78 %), le chaume et la tuile venant loin derrière (respectivement 3 % et 16 %). Pour les bâtiments secondaires, la pierre (62 %) est concurrencée par le bois et le torchis (respectivement 24 % et 7 %), ce dernier posé sur des lattes horizontales de châtaignier accrochées elles-mêmes aux poutres verticales, aux poteaux et aux « colombes » qui forment l'ossature du mur (fig. 4 d). L'ardoise, le chaume, la tuile, la tôle ondulée se partagent les toits dans des proportions du même ordre. Les agencements peuvent être nombreux mais la note originale est surtout donnée ici par l'utilisation du chaume sur les murs de pierre.

Le sondage de la région de Saint-Hilaire-du-Harcouët, fait sur 78 exploitations, montre que le mur de pierre s'impose moins qu'en Avranchin occidental dans la construction des bâtiments secondaires où la prépondérance du torchis est ici écrasante (59 % contre 24 % seulement pour la pierre). Pour les maisons d'habitation on a relevé sur l'itinéraire suivi 70 % de murs en pierre, 22 % de murs en colombage. L'ardoise l'emporte nettement sur les maisons d'habitation (ardoise 79 %, chaume 6 %, tuile 13 %) mais elle est dépassée par la tuile ancienne sur les bâtiments annexes (ardoise 38 %, chaume 10 %, tuile 42 %). La maison la plus typiquement normande est ici la petite maison faite d'un soubassement de pierre, le « soussolage », d'à peine un mètre de hauteur, surmonté de colombage avec tuile ou chaume, lequel s'incurve à la base pour laisser la place à la « trappe » du grenier. Mais, dans ce cas, les poutres du colombage sont courtes, parfois peu régulières, écartées les unes des autres, sans « liens » ou poutres obliques entre elles, de façon à laisser au torchis des carrés ou rectangles assez vastes, dans les angles desquels se placent portes et fenêtres (fig. 4 a et b ; pour la terminologie du colombage, fig. 4 d). On ne trouve là qu'assez rarement le beau colombage normand. Le torchis est parfois remplacé par la brique ou les parpaings, le chaume par la tôle ondulée. Quant au pignon exposé à l'Ouest, donc aux vents les plus humides, il est dans certains cas recouvert d'essentes ou d'ardoises, de la cheminée au sol.

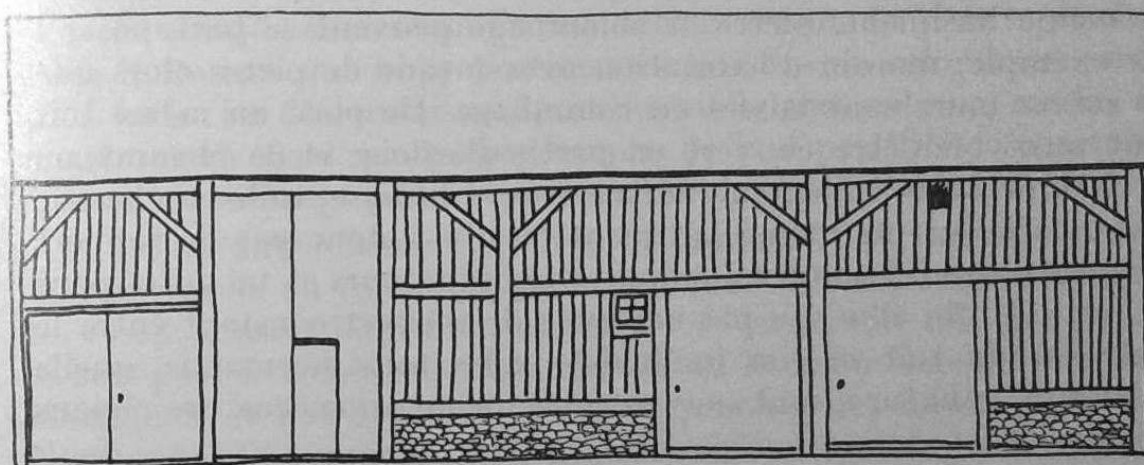
L'originalité du Passais provient d'une part de l'emploi de la tuile ancienne assez généralisée qui annonce le Bassin Parisien : 48 % de toits de tuile pour les maisons d'habitation, 59 % pour les constructions secondaires sur l'itinéraire suivi dans le département de l'Orne. Rappelons que le sondage a porté sur 59 exploitations. Le chaume y est plus rare qu'en Mortainais et en Avranchin (seulement 2 % pour les bâtiments annexes). D'autre part, le colombage y prend une forme élaborée et soignée. Les murs de pierre (78 %)



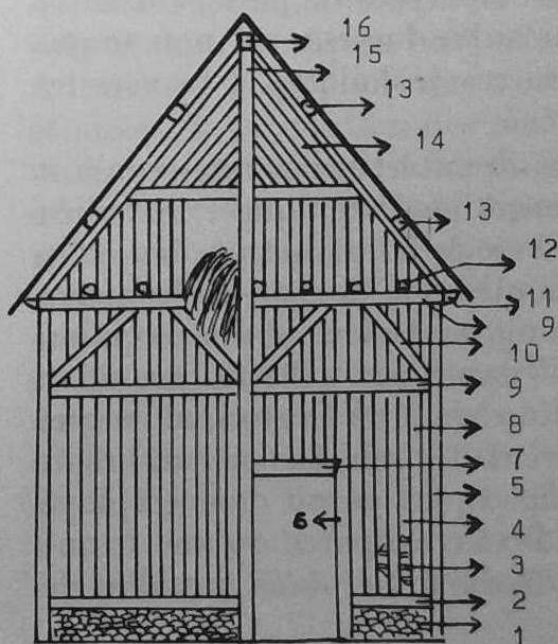
a) Tuile-colombage simple

b) Chaume-colombage simple.

Région de Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).



c) Tuile-colombage élaboré. Région du Passais (Orne).



1. Sous-solage ou sursolage.
2. Semelle.
3. Latte.
4. Torchis.
5. Poteau.
6. Apoyette.
7. Palâtre.
8. Colombe.
9. Traverse ou trait.
10. Lien (fiche ou entretoise).
11. Sablière.
12. Solive.
13. Filière.
14. Montant (arbalétrier).
15. Poignon.
16. Filière ou faite.

d) La terminologie locale du colombage.

FIG. 4. — La maison rurale normande.

sont, certes, là encore, les plus fréquents pour les habitations mais leur importance diminue dans les statistiques des bâtiments secondaires (pierre 37 % seulement, colombage 42 %). Le colombage est donc la note pittoresque de la région : la carcasse de bois avec ses « colombes » verticales, longues et droites, rapprochées les unes des autres, réunies par des « liens » obliques, forme des ensembles harmonieux. Quant au remplissage, il est le plus souvent fait de torchis mais on a employé aussi la brique. Ainsi, la couleur de la brique et de la tuile, le brun du colombage, cet ensemble de couleurs chaudes, contribuent à donner au paysage une note plus gaie et différente des régions précédemment étudiées.

Ce sont là, pour chaque région, les bâtiments les plus typiques. Mais la réalité est plus complexe pour l'ensemble des régions considérées : dans un même paysage, pour une même exploitation, dans un même bâtiment, pierre et colombage peuvent se juxtaposer : par exemple, maison d'habitation avec façade de pierre alors que les autres murs sont laissés au colombage. De plus, un même toit peut aussi bien être couvert en partie d'ardoise et de chaume, ou de chaume et de tuile ; on a même trouvé ardoise, tuile et chaume juxtaposés sur un même bâtiment. Il n'y a donc pas de rapport constant entre tel matériau employé pour les murs et tel autre pour les toits. Enfin il n'y a pas non plus de rapport constant entre le matériau du toit et son inclinaison : les toits normands, quelle qu'en soit la nature, sont souvent plus inclinés que ceux des régions voisines (4).

Telles sont les nuances qui individualisent les provinces considérées. Il est tentant d'envisager quelques facteurs explicatifs ayant trait à l'origine des techniques employées de part et d'autre des limites administratives. Mais un autre facteur est non moins utile à explorer : c'est le maintien de ces techniques à travers les siècles.

L'étude des origines des techniques architecturales nous conduit tout d'abord à un facteur typiquement géographique : le milieu naturel comme fournisseur de matériaux de construction. Un coup d'œil jeté sur la carte géologique montre que la zone où la pierre règne exclusivement ou presque comme matériau de construction (Nord de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine) est celle du granite : massif granitique de Louvigné et de la région de Gorron, alors que dans la vallée de la Sélune, où affleurent des schistes précambriens assez friables, le torchis a été utilisé (fig. 1). On aurait donc employé la pierre au Sud, dans le Maine et la Bretagne, parce qu'une bonne pierre à bâtir existait sur place. En Normandie, dans la vallée de

(4) Il n'est d'ailleurs pas certain que les toits de chaume doivent être inclinés à plus de 45° comme on l'a parfois dit : l'Irlande, plus humide que la Normandie, possède des toits de chaume fort peu inclinés.

la Sélune et le Passais, le schiste trouvé sur place a été employé mais aussi l' "argile", présente partout dans les "limons" qu'il faut d'ailleurs enlever pour extraire la pierre, et il faut quitter la vallée de la Sélune vers le Nord pour retrouver en plus grand nombre des bâtiments de granite quand on se rapproche de la région granitique de Vire. Mais si on suppose que les maisons ont été construites avec des matériaux trouvés sur place (on sait que les paysans utilisaient les pierres qu'ils trouvaient dans leurs propres champs), pourquoi voit-on encore des pans de murs de torchis sur les petits batholites granitiques de Saint-Senier-Montjoie (itinéraire 1) et de Chalandrey dans l'Avranchin ? Pourquoi n'a-t-on pas construit partout en schiste dans le Bas-Mortainais dont le sous-sol est schisteux ? Pourquoi dans le Passais (itinéraire 3) qui comprend, lui aussi, de larges affleurements granitiques n'a-t-on pas construit davantage en granite, comme on l'a fait dans la région de Vire ? Or c'est dans le Passais que la proportion des maisons de colombage est la plus forte. Le déterminisme qui allierait le sous-sol aux modes de construction rend peut-être compte de la répartition d'ensemble mais est insuffisant pour rendre compte de tous les détails.

Il est un autre élément, le bois de construction, qui rattache la maison rurale au cadre physique. La forêt fournit non seulement les essentes assez largement utilisées en Normandie (5), mais aussi le bois pour le colombage. Les régions où le colombage existe, Bas-Mortainais et Passais, sont, en effet, proches des forêts de Basse-Normandie. L'Avranchin, plus dénudé originellement que les régions intérieures car plus proche du littoral et d'ailleurs défriché et mis en valeur très tôt — la toponymie le prouve — a dû offrir peu de bois de construction. Dès le XVIII^e siècle, d'après la carte de Cassini, il ne subsiste que quelques bosquets sur la barre granitique de Juvigny-Avranches. Rappelons que c'est là que, des trois régions normandes étudiées, la proportion des maisons de pierre est la plus forte. Pour la région de Saint-Hilaire-du-Harcouët, dont la mise en valeur a dû commencer assez tôt (toponymes en *-y*, *-ay*, *-ey* et toponymes médiévaux), on peut supposer que les ressources locales en bois de construction se sont raréfiées assez vite ; cette raréfaction précoce expliquerait-elle le colombage étriqué et simple, les poutres courtes et les maisons de colombage basses de la région de Saint-Hilaire, dans la mesure où le choix en bois de construction fut limité assez tôt ? Par contre, quand de l'Ouest, on gagne l'Est de la Manche et le Passais, on se rapproche des forêts de Mortain, de Lande-Pourrie et de la Forêt d'Andaine, belles et vastes forêts, surtout la dernière. Elles ont livré du bois de construction aux popula-

(5) M. de BOUARD signale au XIV^e siècle une commande d'essentes à fabriquer dans la forêt de Lande-Pourrie, près de Mortain (in « Note sur les matériaux de couverture utilisés en Normandie au Moyen Age », *Annales de Normandie*, octobre 1965).

tions voisines dès le Moyen Age : au xv^e siècle, des tenanciers du fief de Bion (Sud de Mortain) font valoir des droits selon lesquels ils peuvent prendre du « bois à bâtir » dans la Forêt de Lande-Pourrie (6). La proximité des forêts explique probablement la présence des beaux colombages à poutres droites, longues et assez serrées les unes contre les autres, des villages du Passais. Le lien entre le colombage et les forêts, même si elles sont actuellement des reliques, semble s'imposer. Toutefois, si on aborde le Maine ou la Bretagne, on est obligé de constater que les forêts de Mayenne ou de Fougères n'ont pas laissé autour d'elles de traces actuelles de colombage. Ces colombages ont-ils existé ? En réalité, là où on trouve une pierre de qualité, point n'est besoin de colombage.

L'approvisionnement en ardoise, chaume ou tuile, revêt des aspects divers. La production de chaume est locale. Les textes des xiv^e et xv^e siècles mentionnaient déjà les « couvreurs de gluy » (7) qui trouvaient la paille ou glui sur place et, aujourd'hui encore, la *Gazette de la Manche*, le journal de Saint-Hilaire-du-Harcouët, propose dans ses petites annonces du glui d'origine locale à des acheteurs éventuels. L'approvisionnement en tuiles, lié aux gisements d'argile peut se faire dans un rayon peu étendu. L'approvisionnement en ardoise est plus lointain : dans les textes médiévaux on cite, certes, la « grosse ardoise » du pays ; on en avait tenté l'extraction dans la région de Mortain et on sait que des gisements étaient exploités dans le Bocage, à Condé-sur-Noireau en particulier, dès le Moyen Age (8). En fait, aujourd'hui, l'ardoise provient du Sud de la Mayenne (Renazé) ou du Maine-et-Loire (Trélazé). Donc, sauf pour l'ardoise, les matériaux des toits de la Normandie méridionale sont bien en harmonie avec les ressources locales. Mais pourquoi le Passais a-t-il une proportion remarquable de toits de tuile par rapport à la région de Saint-Hilaire, à l'Avranchin, à la Mayenne et à l'Ille-et-Vilaine ? Pourquoi le Nord de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine, démunis, eux aussi, de carrières d'ardoise, ont-ils presque exclusivement des toits d'ardoise ? Comme pour les matériaux des murs, le lien entre les matériaux des toits et le milieu physique n'est pas démontré dans tous les cas et nous sommes obligés d'orienter nos recherches dans un autre domaine.

Il faut, en effet, tenir compte des traditions et remonter le cours de l'histoire puisque les provinces envisagées ont eu des destinées différentes. L'origine ethnique de tel mode de construction et le rôle des invasions noroises viennent immédiatement à l'esprit. La

(6) Texte cité par M. LEFÈVRE in « Histoire de la commune de Bion », *Revue du Mortainais*, 1911-1913.

(7) M. de BOUARD, article cité.

(8) ID., *ibid.*

Outre l'approvisionnement en ardoise dans le bocage, des courants commerciaux, soit terrestres, soit maritimes, reliaient l'Anjou producteur d'ardoises à la Normandie. Mais on peut supposer que l'ardoise était réservée aux demeures les plus cossues.

tradition du colombage associé au chaume existe dans presque toute la Normandie et M. Vigarié (article cité) s'est appliqué à montrer les similitudes entre la maison du pays de Caux et la maison danoise. Il est donc tentant de penser que les Norois, en même temps qu'ils pénétraient en Normandie, ont introduit des techniques de construction nouvelles, d'autant plus que certaines conditions s'y prêtaient. Mais la filiation directe entre les maisons normandes et scandinaves (fermes danoises, par exemple) soulève des objections. M. Vigarié en avait souligné quelques-unes pour la maison du pays de Caux et, outre que les régions normandes occupées par les Norois n'ont pas toutes adopté le colombage (Nord du Cotentin), le Sud de la Normandie, qui nous intéresse ici et qui comporte des maisons de colombage, est en dehors de la zone occupée par les Norois. La tradition du colombage, associé ou non au chaume, existe d'ailleurs non seulement en Normandie mais dans presque tous les pays de l'Europe du Nord-Ouest (manoirs anglais, fermes allemandes, alsaciennes et picardes, ces dernières au colombage médiocre, il est vrai), pays bien souvent en dehors de la sphère des Norois. Plutôt que de voir une filiation directe entre les invasions noroises et l'expansion du colombage, il vaut mieux alors se contenter de replacer le Sud de la Normandie dans le cadre des pays du Nord-Ouest de l'Europe où, ici ou là, la tradition de la maison de bois et de terre s'est solidement établie. Il y a, certes, dans cet ensemble, des conditions identiques : la rareté d'une bonne pierre à bâtir, compensée par la présence de limon un peu partout et de massifs forestiers, a incité les maçons à construire en colombage, à mettre au point la technique du travail du bois, qui, d'ailleurs, n'est pas réservée strictement en Basse-Normandie à la maison (palissades de bois autour des mesures, encadrements des puits en bois, eux aussi, alors qu'en Mayenne ils sont pour la plupart en maçonnerie, petit matériel de ferme en bois...). Mais il a fallu aussi des conditions particulièrement favorables d'exploitation des forêts : il est curieux que les forêts de Mayenne et de Fougères n'aient pas laissé de trace de tradition du travail du bois chez les populations rurales riveraines (la maison des sabotiers de la Forêt de Fougères, encore visible avant la dernière guerre, faite de bois, sans torchis et donc sans ressemblance avec la maison rurale normande, ne peut être considérée que comme un épiphénomène très localisé). Ces forêts auraient-elles été plus sévèrement protégées du point de vue juridique que les forêts normandes ? Rappelons les droits des tenanciers du fief de Bion sur la Forêt de Lande-Pourrie. Une étude sur les conditions juridiques d'exploitation des forêts du Nord-Ouest de l'Europe et en particulier de la Normandie nous éclairerait peut-être sur la question qui nous préoccupe ici. La tradition du travail du bois existait donc en Normandie comme elle existe dans une bonne partie de l'Europe du Nord-Ouest. On serait ainsi dans le

Sud de la Normandie au contact de deux civilisations, ou, du moins, de leurs reliques : une civilisation nordique du travail du bois et une civilisation plus méridionale et atlantique du travail de la pierre, la limite entre les deux correspondant à la limite provinciale, avec une exception, l'Avranchin qui s'apparente dans ce domaine à la Bretagne plus qu'à la Normandie. Des techniques de construction différentes ainsi créées de part et d'autre de la limite administrative, transmises de générations en générations ont pu avoir la force de traditions et d'habitudes et s'appliquer finalement même dans les secteurs où le cadre physique ne l'exigeait pas... On comprendrait ainsi les anomalies relevées précédemment.

Mais il est parfois difficile de dire que certains pays sont voués au colombage, d'autres à la pierre. En Normandie méridionale on relève bon nombre de maisons en pierres. En Mayenne et en Ille-et-Vilaine, il est vrai, le colombage est extrêmement rare et, de plus, se trouve limité aux bâtiments secondaires. Peut-on alors penser que les différentes régions envisagées sont à des stades d'évolution économique différents ? Tel matériau correspondant à des conditions économiques particulières serait plus spécifiquement le reflet d'une époque aujourd'hui révolue. Il est bien connu que la maison rurale se renouvelle lentement et des régions peuvent garder plus longtemps que d'autres les vieux caractères d'adaptation au milieu physique ou humain. Est-ce le cas ici ? Le maintien de techniques architecturales est aussi important à étudier que leur origine pour qui veut comprendre le paysage actuel.

Divers facteurs peuvent être le point de départ des modifications de la maison paysanne au cours des siècles : modification de la technique agricole qui conduit le paysan à construire des bâtiments nouveaux, enrichissement du paysan et donc désir de mieux vivre (on reconstruit alors la maison d'habitation), approvisionnement plus facile en matériaux de construction divers venant de l'extérieur et ainsi libération vis-à-vis d'un milieu physique autrefois contraignant. Dans tous les cas il faut que le paysan soit propriétaire, et encore propriétaire d'une assez grande exploitation pour pouvoir financièrement et juridiquement modifier ou reconstruire des bâtiments. Or ces facteurs ne se sont pas manifestés de la même façon ni au même moment en Normandie méridionale et dans le Maine ou en Bretagne.

Avant la révolution agricole et la révolution des transports du XIX^e siècle, le lien entre maison rurale et milieu physique était plus contraignant. Là où la pierre existait, on construisait plus volontiers en pierre (région de Louvigné en Ille-et-Vilaine, de Gorrion en Mayenne et même région de Vire et de Juvigny en Normandie). Là où la pierre était de médiocre qualité, en particulier dans la vallée de la Sélune et dans le Passais, on construisait en terre et en bois suivant des modes de construction variés et des habitudes

anciennes (armature de bois espacée et de médiocre qualité dans certains cas, colombage plus élaboré alliant à la solidité le souci du décor dans d'autres cas). D'ailleurs, si on en juge d'après les témoins qui en restent, la Normandie, du moins le Passais, devait être, par rapport aux régions plus méridionales, en avance techniquement dans le domaine de la construction qui n'est pas de pierre. Quant aux toitures antérieures au milieu du XIX^e siècle, elles étaient rarement en ardoise, bien que l'ardoise ait été utilisée même en Normandie (8) au Moyen Age et à l'époque moderne. Le chaume, facile à obtenir et à travailler, devait être employé partout, qu'on soit en Normandie, dans le Maine ou dans la Bretagne. Mais il semble bien que cet usage général de chaume recouvrait deux modes d'utilisation différents. En Normandie les toits de chaume sont très souvent inclinés à plus de 45°, tandis qu'en Mayenne et Ille-et-Vilaine les quelques rares exemples qui subsistent ont une inclinaison moyenne.

Or, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, la révolution agricole, accompagnée de la révolution des transports, atteint les campagnes de l'Ouest, mais différemment, semble-t-il, de part et d'autre de la limite provinciale qui nous intéresse.

Ses effets, apportant une aisance relative aux paysans mayennais et bretons, se firent sentir jusqu'aux premières décennies du XX^e siècle. La vague de modernisation venant du Sud avec la chaux du bassin de Laval, s'est étendue peu à peu jusqu'aux communes bordant le département de la Mayenne au Nord (voir les archives communales). Le bon état des routes et les chemins de fer départementaux ont joué un rôle déterminant. La Mayenne et, dans une certaine mesure, l'Ille-et-Vilaine avaient déjà des maisons de pierre : dans les bourgs, les plus vieilles maisons, dont certaines sont modestes, ont été construites en pierre et il en fut probablement de même pour les maisons rurales. De plus, on peut supposer que le Nord de la Mayenne voit disparaître à partir de ce moment-là les rares bâtiments de torchis qu'elle possédait encore. Aujourd'hui leur nombre (bâtiments secondaires) est négligeable. Enfin, il existait dans les campagnes quelques belles maisons de maîtres en pierre de taille et des métairies bien entretenues qui devaient jouer le rôle de modèle. Signalons toutefois que les paysans mayennais n'étaient pas riches (exploitation de superficie moyenne et fermage assez fréquent). Quant au chaume, il a disparu au même moment pour une tout autre raison. A la suite d'un incendie propagé par le chaume — ce qui est une preuve de son emploi en Mayenne — et qui avait consumé une vingtaine d'habitations dans le Nord-Est de ce département, le Préfet de la Mayenne publia en 1844 un arrêté en interdisant l'usage : l'ardoise et la tuile devront seules être utilisées, exception faite pour les bâtiments éloignés de 100 m au

moins des habitations les plus voisines (9). Ainsi, en Mayenne, on ne construit plus de toit de chaume à partir de 1844. Mais a-t-on opté pour l'ardoise ou la tuile ? On pouvait se procurer l'ardoise facilement puisqu'elle était exploitée dans le Sud de la Mayenne au moment où le réseau des voies de communication se développait. Mais l'emploi de la tuile n'est peut-être pas exclu puisque quelques toits de tuile subsistent encore aujourd'hui sur les bâtiments les plus vétustes, il est vrai, et sur les bâtiments secondaires. Ainsi, l'application de l'arrêté préfectoral interdisant le chaume coïncide avec l'enrichissement de la population mayennaise et une modification très probable de certaines méthodes de construction. On peut remarquer, en outre, que le passage du chaume à l'ardoise s'est fait sans modification de la pente des toits puisqu'en Mayenne il n'y a pas de toit à pente forte.

Pour la Normandie, l'évolution fut autre. Si on en juge d'après les traits d'archaïsme qui subsistent dans la maison rurale normande au Sud de la Province, on peut penser que la révolution agricole du XIX^e siècle a avorté ou, du moins, n'a pas produit tous ses effets. Les récents travaux de M. A. Frémont (10) mettent bien en valeur les lacunes de la révolution agricole dans ces régions reculées de la Normandie. Le manque de moyens de communication vers le Nord et vers le Sud a fait du Mortainais et du Passais « un univers replié sur lui-même » (A. Frémont), alors que la faible superficie des exploitations liée à une surcharge de population impliquait l'immobilisme économique. La révolution agricole y a donc été tardive : le Passais et le Mortainais ont été « les derniers refuges du système primitif » (A. Frémont) et, en effet, la vague herbagère, forme normande de la révolution agricole, n'a atteint le Sud-Mortainais que lors des années qui ont précédé la dernière guerre. De plus, la transformation agricole, qui ne s'est faite finalement que par l'extension des herbages, ne fut bien souvent qu'une forme extensive d'économie. Étant donné ces conditions, les petits exploitants, réduits dans bien des cas à de maigres ressources, n'ont pas apporté, soit par conservatisme, soit par gêne financière (très petites exploitations dominantes), soit parce que trop âgés — la population s'est en partie vidée de ses éléments jeunes par émigration — les modifications nécessaires aux bâtiments de leurs fermes, exception faite pour ceux qui se sont enrichis par le commerce des bestiaux ou le trafic de l'alcool et qui habitent des maisons de pierre rénovées ou neuves. Par conséquent, si au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, la maison rurale s'est transformée, en Normandie méridionale comme partout ailleurs, si la pierre a remplacé le torchis, cette transformation n'a pas été générale. C'est ce qui explique la présence du torchis dans

(9) Voir en annexe (annexe 2) le texte de l'arrêté préfectoral, qui nous a été communiqué par M. L'Archiviste de la Mayenne.

(10) A. FRÉMONT : *L'Élevage en Normandie, étude géographique*, Caen, 1967

ces régions normandes encore aujourd'hui ainsi que les retouches timides et désordonnées apportées aux bâtiments. L'Avranchin a d'ailleurs une place à part : original par ses maisons de pierre, il l'est aussi par les formes de sa révolution agricole (importance des cultures, élevage du cheval). Il est possible que le paysan de l'Avranchin, disposant de moyens financiers plus grands que ses collègues du Bas-Mortainais et du Passais, ait eu besoin de bâtiments plus spacieux, alors que l'élevage bovin du Bas-Mortainais se fait dans bien des cas en plein air.

L'archaïsme des toits en Normandie méridionale, aussi frappant que celui des murs s'explique par les raisons précédemment étudiées (manque de moyens financiers...) et aussi parce que, à notre connaissance, aucune mesure ne semble avoir été prise contre le chaume, peut-être parce que les bâtiments couverts de chaume étaient séparés les uns des autres dans les mesures et qu'ainsi les dangers d'incendie étaient limités. De même, la Normandie garde la tuile, considérée comme signe d'archaïsme en Mayenne. Il semble bien qu'il y ait eu là concurrence entre chaume et tuile. Cette dernière a été utilisée en Normandie mais inégalement, de moins en moins au fur et à mesure qu'on va vers l'Ouest, alors que pour le chaume la situation est inverse (Tableau en annexe 1) pour les maisons d'habitation comme pour les bâtiments secondaires. Le Passais se trouve, en fait, à la limite occidentale de l'aire d'extension de la tuile du Bassin Parisien ; elle se serait diffusée, à une époque difficile à préciser, assez peu au Sud, en Mayenne, concurrencée là par l'ardoise mais aurait progressé le long de la vallée de la Sélune avec une densité de moins en moins grande vers l'Ouest au fur et à mesure qu'elle s'éloignait de son centre de diffusion. Quant à l'ardoise, présente aussi en Normandie, sa diffusion est probablement venue du Sud, et, cette fois, la Mayenne a été l'initiatrice. Mais le remplacement du chaume et de la tuile ne s'est fait que partiellement au XIX^e et au XX^e siècle pour les mêmes raisons qui expliquent le maintien du colombage. On peut noter d'ailleurs que très souvent en Normandie les toits d'ardoise et de tôle ondulée (ces derniers de plus en plus fréquents actuellement) ont conservé la pente forte des anciens toits de chaume. Ainsi, alors que l'uniformisation des modes de construction se réalise en Mayenne au cours de la deuxième partie du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, elle ne se fait que timidement en Normandie.

On voit donc que les matériaux de construction employés dans les maisons rurales ainsi que leur agencement ont été liés aux conditions locales (traditions architecturales issues de facteurs physiques) mais qu'ils s'en sont plus ou moins dégagés suivant les facilités d'approvisionnement et les possibilités financières des habitants. La Normandie méridionale restant assez isolée et repliée sur elle-même a maintenu en partie ses archaïsmes et ses nuances régio-

nales — ce qui en fait d'ailleurs le pittoresque — face à la Mayenne et à l'Ille-et-Vilaine beaucoup plus homogènes dans ce domaine. C'est là un aspect de différenciation régionale non négligeable et frappant au premier abord pour qui essaie de rechercher des limites provinciales non seulement dans des tracés administratifs mais dans la réalité géographique. Toutefois, les traditions s'estompent, les modes de construction s'uniformisent : qu'on soit en Normandie, dans le Maine ou en Bretagne, la maison rurale nouvelle — d'ailleurs assez rare — est faite de matériaux banalisés, sans lien direct avec la région, suivant une technique et un agencement rappelant la maison urbaine. Tel toit de chaume disparaît, remplacé par la tuile industrielle ou l'ardoise. Telle façade à colombage se trouve ennoyée dans un jetis de ciment uniforme de la base au sommet. On s'achemine ainsi peu à peu vers une nouvelle étape : l'uniformité inter-régionale.

ANNEXE 1. — *La répartition des matériaux de construction (en pourcentage) d'après les trois itinéraires suivis.*

1. *Maisons d'habitation.*

	Murs pierre	Torchis, brique, colombage	Parpaing	Toits ardoise	Chaume	Tuile	Tôle ondulée
a)	100 %	0	0	78 %	3 %	16 %	0,05 %
b)	70 %	22 %	8 %	79 %	6 %	13 %	négl.
c)	78 %	13 %	6 %	51 %	0	48 %	0
d)	100 %	0	0	100 %	0	0	0

2. *Bâtiments secondaires.*

	Murs pierre	Torchis, colombage	Bois	Métal	Parpaing	Toits ardoise	Chaume	Tuile	Tôle ondulée	Bois
a)	62 %	7 %	24 %	1 %	3 %	27 %	19 %	22 %	30 %	0
b)	24 %	59 %	5 %	négl.	9 %	38 %	10 %	42 %	9 %	0
c)	37 %	42 %	14 %	0	6 %	27 %	2 %	59 %	10 %	0
d)	63 %	1 %	30 %	3 %	3 %	56 %	1 %	6 %	34 %	négl.

- a) Avranchin
 b) Région de Saint-Hilaire
 c) Passais
 d) Mayenne, Ille-et-Vilaine

ANNEXE 2. — *Extraits de l'arrêté du préfet de la Mayenne de 1844.*

Article 1 : « A dater de la promulgation du présent arrêté, il est défendu de couvrir aucun bâtiment en chaume, paille ou autres matières combustibles, quel que soit l'usage auquel il sera destiné. »

Article 2 : « Il ne pourra être fait aux toitures de cette nature, actuellement existantes, et jusqu'au 1^{er} janvier 1850, que de simples réparations d'entretien ; si d'ici à cette époque les dites toitures avaient besoin d'être renouvelées en totalité ou en partie, par suite de vétusté ou autre cause majeure, elles ne pourront être reconstruites qu'en tuiles ou ardoises. »

Article 3 : Sont seulement exceptés de ces dispositions les bâtiments actuellement établis ou qui pourront être construits, pourvu qu'ils soient éloignés de 100 mètres au moins des habitations les plus voisines. »

RÉSUMÉ

Après avoir indiqué la méthode employée pour son étude : celle d'itinéraires perpendiculaires à la limite historique séparant la Normandie, au Nord, du Maine et de la Bretagne au Sud, l'auteur constate la variété des types de construction rurale dans les départements normands et leur uniformité en Mayenne et en Ille-et-Vilaine.

Dans les régions bretonnes et mancelles contiguës à la Normandie, les murs des maisons d'habitation sont en pierre (schiste, granite) et les toits faits d'ardoises. Dans le Sud de la Normandie, la maison d'habitation est souvent construite en pierre, mais on emploie aussi d'autres matériaux : torchis, bois, brique, avec toitures de tuiles ou de chaume.

L'auteur envisage ensuite quelques facteurs explicatifs ayant trait à l'origine des techniques employées de part et d'autre des limites administratives : le milieu naturel, comme fournisseur de matériaux de construction ; le rôle des traditions dans ces provinces qui ont eu des destinées différentes.

Mais le maintien des techniques architecturales est aussi utile à étudier que leur origine pour comprendre le paysage actuel.

Avant la révolution agricole et la révolution des transports au XIX^e siècle, le lien entre maison rurale et milieu physique était plus contraignant qu'aujourd'hui. Or, l'évolution de la maison fut plus rapide et plus générale dans les pays manceaux et bretons que dans la Normandie méridionale longtemps isolée et repliée sur elle-même.

SUMMARY

Having indicated that her method is to follow itineraries perpendicular to the historical boundaries separating Normandy in the North from the Maine and Brittany in the South, the author notes the variety in the types of rural construction in the Departments of Normandy and their uniformity in Mayenne and Ille-et-Vilaine.

In the Breton and Mancelle regions adjacent to Normandy the walls of the dwellings are of stone (schist, granite) and the roofs of slate. In Southern Normandy, dwellings are often of stone but other materials are also used : cob, wood, brick, with tile or thatched roofs. The author then examines a number of explanatory factors bearing on the origin of the techniques used on either side of the administrative boundaries : natural environment as a provider of building materials ; the role of tradition in those provinces which have developed along different lines. However, it is as useful to study the maintenance of architectural techniques as it is their origin in order to understand the contemporary scene. Before revolutions in agriculture and transport in the nineteenth century, the link between the rural dwelling and the physical environment was perforce much closer than to-day. It follows that the development of the dwelling was much more rapid and more general in the Breton and Mancelle areas than in Southern Normandy which for many years was isolated and ill-disposed to outside contact.